



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 7 mars 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

### Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoint au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHY, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

### Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. le maire ; Mme JEANNE à M. PUGLIESI ; Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI ; M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT.

### Etaient absents :

M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

---

Séance du lundi 13 mars 2017

Délibération N°2017/27

Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations  
Tranche Conditionnelle quartier des Salines – Volet Hydraulique  
Plan de financement et décomposition de l'opération

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio a débuté fin 2016 les travaux relatifs à la tranche ferme du Programme de Rénovation Urbaine, à savoir la réalisation de 7 opérations de requalification des voiries et places publiques.

Afin de poursuivre le grand projet d'amélioration du cadre de vie des quartiers Cannes - Salines, 11 opérations relatives à la tranche conditionnelle vont débuter au cours de l'année 2017.

Afin de faire face aux risques inondations, les différentes opérations d'aménagement du territoire et de gestion du risque sont inscrites dans le cadre de la convention cadre relative au Programme d'Actions de prévention contre les inondations (PAPI) du 3 juillet 2013 qui lie la Ville à l'ensemble des partenaires.

Ce projet de prévention inondations affirme la volonté de la municipalité, avec la participation des acteurs co-signataires de la convention, de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche mieux intégrée de prévention des inondations.

Dans le cadre de la réalisation de la tranche conditionnelle, 4 opérations d'aménagement hydrauliques sont ainsi prévues à la convention dans le quartier des Salines.

Après concertation avec les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), organe instructeur de la subvention PAPI, de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ces opérations sont globalisées dans un même projet « Tranche Conditionnelle quartier des Salines – Volet Hydraulique ». Le traitement global et intégré, sous la forme d'un seul marché travaux, des différentes opérations inscrites à la convention tend à faciliter la réalisation technique et financière du projet, face à des délais contraints.

Le coût global relatif à la réalisation des travaux de la tranche conditionnelle au sein du quartier des Salines s'élève ainsi à 1 368 000 € HT pour une répartition auprès de chaque partenaire de façon suivante :

<b>Plan de financement</b>	<b>1 368 000 €</b>	<b>100 %</b>
Participation PAPI	478 800 €	35%
Participation CTC	205 200 €	15%
Participation FEDER	410 400 €	30%
Participation Ville	273 600 €	20%

Cette opération est inscrite en autorisation de programme au Budget annexe de l'Anru, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13.

L'opération Salines globalisée se décompose de la manière suivante :

### Opération 08.23 Transversales Nord

Dans le cadre de l'opération 08.23, le réseau pluvial structurant est aménagé avec un cadre de depuis la rue Pietri jusqu'au Chemin de Candia. La mise à niveau de cet axe permettra la collecte des eaux de ruissellement du secteur Candia.

Plan de financement prévu à la convention :

Montant travaux : 834 000 € HT

PAPI : 291 900 € HT (35%)

CTC : 125 100 € HT (15%)

FEDER : 250 200 € HT (30%)

Ville : 166 800 € HT (20%)

#### Opération 08.30 VRD 2

Les travaux prévus ont pour objectif la gestion optimisée des événements pluviaux par la création d'un collecteur pluvial qui permettra la gestion des épisodes courants sur ce tronçon structurant issu du bassin de rétention du Finosello.

Plan de financement prévu à la convention :

Montant travaux : 196 000 € HT

PAPI : 68 600 € (35%)

CTC : 29 400 € (15%)

FEDER : 58 800 € (30%)

Ville : 39 200 € (20%)

#### Opération 08.32 VRD 4

Concernant l'opération PRU 08.32, il s'agira de la création d'un collecteur pluvial qui permettra la gestion des épisodes courants.

Plan de financement prévu à la convention :

Montant travaux : 69 000 € HT

PAPI : 24 150 € (35%)

CTC : 10 350 € (15%)

FEDER : 20 700 € (30%)

Ville : 13 800 € (20%)

#### Opération 08.36 VRD 6

Les travaux concerneront la mise à niveau du pluvial qui permettra la gestion des épisodes courants sur ce tronçon structurant issu du bassin de rétention du Finosello.

Plan de financement de la convention :

Montant travaux : 269 000 € HT

PAPI : 94 150 € (35%)

CTC : 40 350 € (15%)

FEDER : 80 700 € (30%)

Ville : 53 800 € (20%)

## IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le plan de financement global de l'opération "Tranche Conditionnelle quartier des Salines – Volet Hydraulique";

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs pour l'opération globale "Tranche Conditionnelle quartier des Salines – Volet Hydraulique";

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes documents se référant à cette affaire.

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Nicole OTTAVY, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 13 mars 2017 ;

#### ADOPTE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le plan de financement global de l'opération "Tranche Conditionnelle quartier des Salines – Volet Hydraulique";

#### AUTORISE Monsieur le Député-maire

- à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs pour l'opération globale "Tranche Conditionnelle quartier des Salines – Volet Hydraulique";
- à signer tous les actes documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170313-2017\_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017  
Publication : 14/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI